Monuments historique : Près d’un quart du patrimoine protégé dans « un état préoccupant » selon la Cour des Comptes

23/06/2022 à 10h54



C’est à un pilier de la politique culturelle française que la Cour des comptes vient de s’attaquer. La Rue Cambon a publié, mardi 21 juin, un rapport intitulé « Politique de l’Etat en faveur du patrimoine monumental ». Après celui, très critique, que les magistrats financiers ont rendu sur les missions du ministère de la culture en décembre 2021, ces derniers interrogent, cette fois, la cohérence des actions qui touchent à la protection des ouvrages remarquables du territoire. **Et leur constat n’est pas tendre : à les lire, le patrimoine français ressemble à une baignoire en train de fuir.**

(…)

L’effort financier porté ces trois dernières années est d’ailleurs salué par les magistrats de la cour : il est en effet passé de 600 millions d’euros en 2020 à 1,2 milliard,

auquel s'ajoute le demi-milliard consacré par les collectivités locales. Néanmoins, ils mettent aussitôt un bémol : « La dépense globale est mal appréhendée », dénonce le rapport. **En clair, le ministère de la culture n'a pas de vision précise sur la manière dont ces sommes sont dépensées, parce qu'il n'existe pas de documents budgétaires permettant de les tracer.** Par ailleurs, des travaux sont pris en charge par d'autres ministères (dont celui de la défense) et par les collectivités locales, sans qu'on sache vraiment les évaluer.

Autre critique de taille, sur l'état alarmant du patrimoine : près d'un quart (23,3 %) des 44 540 édifices couverts par une mesure de protection est dans « un état préoccupant » : problèmes de sécurité, graves dégradations, installations électriques défaillantes… L'argent débloqué depuis trois ans ayant été concentré sur les grands édifices nationaux, des centaines de cathédrales, châteaux, manoirs ou autres vieilles pierres sont déclarés en mauvais état ou en péril, pointe le rapport. **C'est le cas des cathédrales de Clermont-Ferrand, de Moulins, de Beauvais ou d'Amiens. L'abbaye de Clairvaux, le haras du Pin, et la villa Ephrussi de Rothschild attendent aussi des travaux.**

(…)

La Cour des comptes, inquiète face au risque d'« effet accordéon » des financements publics, après deux années fastes, fait une série de recommandations dont la principale consiste en une demande de « consolidation de la dépense annuelle de l'Etat » et à son inscription dans les documents budgétaires. **Elle réclame pour chaque édifice inscrit ou classé un « carnet sanitaire », sorte de carnet de santé du monument. Et elle souligne l'urgence de procéder à un renforcement des missions des architectes des Bâtiments de France pour la conservation préventive… sans jamais exiger de rationalisation de crédits – chose rare dans un rapport de la Cour des comptes.**

Le Monde

En Lien :

Stéphane Bern dénonce devant les sénateurs une «déficience de l'Etat» dans la sauvegarde du patrimoine religieux

Mal en point, rouillée, la Tour Eiffel va-t-elle tomber ? Plusieurs rapports confidentiels mettent en garde sur les « défauts de maintenance et l'ampleur des dégradations »

La dégradation se poursuit malgré les mises en garde du Sénat, au moins 10% des ponts départementaux et 23% des communaux sont en mauvais état structurel